



Institut sur la gouvernance
d'organisations privées et publiques

Rapport à l'intention de la Régie de l'énergie - Version exécutive -

Réflexion sur la demande d'Hydro-Québec à la Régie de l'énergie concernant l'approbation des normes de conduite de Transport en remplacement des codes de conduite du Transporteur et du Coordonnateur de la fiabilité en vigueur
(Dossier R-4162-2021)

Mars 2022

MANDAT

Dans le cadre du dossier R-4162-2021, la Régie de l'énergie a demandé à l'Institut sur la gouvernance d'organisation privées et publiques (IGOPP) de lui présenter un **sommaire des meilleures règles, normes et pratiques en matière d'audit interne**.

L'IGOPP devait également lui présenter ses **commentaires et recommandations** à l'égard :

- a) de la **conclusion du rapport de la firme Deloitte** intitulé *Évaluation de la responsabilité de l'évaluation de la conformité aux Normes de conduite de Transport*;
- b) de la **réponse d'Hydro-Québec et de sa conclusion** à la proposition de la Régie de l'énergie de mettre en place un audit annuel indépendant telle que formulée dans la décision D-2021-064 (paragraphe 47 à 50) dans la *Demande d'approbation des normes de conduite de Transport*;
- c) des différents **contextes qui pourraient nécessiter de recourir à un audit externe en parallèle d'un audit interne**.

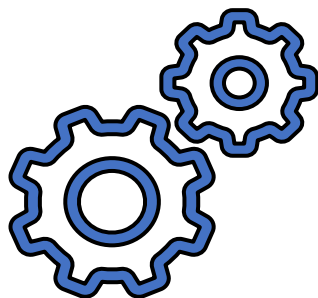


MANDAT

DÉMARCHE

Outre la documentation de la Régie de l'énergie liée au dossier R-4162-2021, l'IGOPP a **pris connaissance de l'information suivante** :

- la **Loi sur la Régie de l'énergie** (2021-10-31) ainsi que d'un ensemble de documents relatifs à la panne majeure survenue dans le nord-est américain en 2003;
- les **différentes demandes adressées à la Régie de l'énergie, ainsi que des décisions** qui ont été rendues à l'égard de celles-ci, depuis la désignation du coordonnateur de la fiabilité au Québec;
- les « **Normes de conduite** » proposées par Hydro-Québec et le résultat des **travaux effectués par les deux firmes mandatées** pour confirmer les meilleures pratiques de l'industrie en termes de normes de conduite et d'évaluation de la conformité à celles-ci;
- le **Cadre de référence international des pratiques professionnelles** (CRIPP) de l'audit interne et de ses dispositions obligatoires (Principes fondamentaux, Normes, Définition de l'audit interne, Code de déontologie).



DÉMARCHE

CONCLUSION

Suite à nos observations, nous en **arrivons à la conclusion** que :

1. L'analyse effectuée par la firme Deloitte est rigoureuse et basée sur les meilleures règles, normes et pratiques en matière d'audit interne.
2. La firme Deloitte s'est appuyée sur un modèle mondialement reconnu pour baliser les pratiques d'audit interne, soit le modèles des trois lignes de maitrises (lignes de défenses).
3. Le positionnement de la Direction – Conformité et développement durable (DCDD) se qualifie comme un groupe de la 2e ligne de maitrise et indépendante des équipes du Transporteur (1ière ligne).
4. Le rapport de la firme Deloitte est adéquat, lorsqu'on y mentionne qu'il y a indépendance de la DCDD et que sa position en tant que 2e ligne de maitrise est pertinente.
5. Le document *Normes de conduite de Transport proposées* couvre davantage d'aspects, est plus complet, plus détaillé et plus précis comparativement au *Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité (CCCF)* précédent.



CONCLUSION

CONCLUSION

6. Les éléments soulevés antérieurement par la Régie ont été pris en considération et sont retracés dans les *Normes de conduite* (NdC) *proposées*, dont les quatre grands principes reconnus par la Régie :

- ✓ le traitement équitable et non préférentiel et discriminatoire (NdC proposées Chapitres 2 et 3)
- ✓ l'indépendance (NdC proposées Chapitre 4)
- ✓ la transparence (NdC proposées Chapitre 6)
- ✓ la fiabilité du réseau en tant que priorité (NdC proposées Chapitre 7)



CONCLUSION

PROPOSITIONS

Suite à nos observations et notre conclusion, nous faisons **plusieurs propositions, dont les suivantes** :

1. Il serait intéressant d'une part de voir les liens hiérarchiques (organigramme) de la DCDD, de la HD et du CA par rapport au Groupe Affaires corporatives, juridiques et gouvernance de la Direction générale d'Hydro-Québec, mais aussi de connaître les diverses redditions de comptes qui sont faites.
2. Il serait intéressant de considérer un audit indépendant ponctuel (et non annuel) portant sur les différents processus et liens d'imputabilité concernant :
 - ✓ la gestion intégrée des risques;
 - ✓ la gestion des Normes de conduite de Transport par la DCDD;
 - ✓ la réalisation des travaux de l'audit interne, dont le plan annuel devrait être basé sur les évaluations de risques.
3. Il serait intéressant d'effectuer une comparaison entre les codes de conduite précédents - Code de conduite (CCT) et Code de conduite du coordonnateur de la fiabilité (CCFT) - versus les Normes de conduite de Transport proposées afin d'identifier des éléments importants qui ne sont plus compris dans les Normes proposées. Ces éléments pourraient être évalués, et si cela est jugé pertinent, il faudrait s'assurer qu'ils soient documentés dans un Guide ou des Directives.



PROPOSITIONS